UN ASSISTANT SOUS MANDAT (f/h/x)

Département de Langue et de Culture chinoises - Faculté de Traduction et d'Interprétation – École d'Interprètes Internationaux

Description des tâches

Les tâches sont équitablement réparties entre recherche et enseignement.

Encadrement pédagogique (50 %) : L'assistant·e assumera des tâches d'encadrement dans les enseignements au sein des programmes de cours de la FTI-EII relevant du Département de Langue et de Culture chinoises. Les cours conférés, qui ne dépasseront pas 270 heures annuelles, pourront être les suivants :

- Bachelier en traduction et interprétation : « Connaissance du pays : chinois » ; « Initiation à la TAV et à l'interprétation : chinois » ; « Traduction écrite : chinois » ; « 3e langue : chinois, niveau 1 » (cours optionnel).

- Master en traduction, à finalité spécialisée traduction multidisciplinaire : « Terminologie langue étrangère : chinois » ; « Traduction générale de la langue étrangère vers le français : chinois » ; « Traduction spécialisée de la langue étrangère vers le français : chinois » ; « Analyse et commentaires de documents spécialisés : chinois » ; « Lecture approfondie/intensive de textes chinois » (cours optionnels) ; « 3e langue : chinois, niveau 2/3 » (cours optionnels).

La liste définitive des cours conférés sera déterminée en fonction du profil du/de la candidat·e.

Recherche (50 %) : L'assistant·e participera aux activités de recherche de la FTI-EII, qui s'inscrivent dans le domaine des Langues, Lettres et Traductologie.

Un mandat ordinaire d'assistant implique d'entamer une thèse de doctorat. La/le candidat·e joindra une proposition de sujet au dossier de candidature. En particulier, la thèse abordera l'une ou plusieurs des disciplines appartenant au domaine de la Traductologie, au sens large du terme (1). Les recherches pluridisciplinaires ou associant plusieurs approches méthodologiques seront privilégiées.

---

1 Notamment les sous-disciplines suivantes : étude de la traduction [littéraire, spécialisée, audiovisuelle, etc.] dans son processus, ses acteurs ou ses produits ; histoire de la traduction ; littérature comparée, analyse du discours et critique de la traduction ; interprétologie ; didactique de la traduction, des langues et des cultures ; terminologie et terminographie ; phraséologie, lexicologie et lexicographie ; linguistique comparée et contrastive ; outils d'aide à la traduction et à l'interprétation.

L'inclusion du chinois dans les langues d'étude, la liaison entre les recherches doctorales et la charge d'enseignement dans le Département de Langue et de Culture chinoises et la maîtrise des outils informatiques (enseignement en ligne et OATI) seront des critères préférentiels majeurs.

Profil du/de la candidat.e et diplôme requis

Le/la candidat·e sera détenteur·rice d'un diplôme de Master en traduction, de Master en interprétation ou de Master en langues et lettres modernes, avec l'obligation de comporter le chinois dans les langues étudiées. Il/Elle devra par ailleurs faire montre d'une connaissance excellente du chinois (niveau C1 du Cadre européen commun de référence) et d'une maîtrise sans faille de la langue française (niveau C2 du CECR ou langue maternelle). Une capacité avérée de s'intégrer dans une équipe et de collaborer avec les autres membres de celle-ci constituera un atout certain.

Type de contrat et régime horaire

Mandat d'une durée de deux ans, renouvelable deux fois.

Temps plein.

Dépôt des candidatures

Le dossier de candidature comprendra une lettre de motivation, un curriculum vitae avec mention des grades obtenus au cours du cursus, un résumé ou une copie du mémoire de fin d'études, ainsi que la copie des diplômes avec un relevé des notes. Une proposition de sujet de thèse de doctorat y sera également obligatoirement incluse.

Le dossier est à transmettre, avant la date de clôture de l'avis, à l'attention de la Prof. Christine Michaux (Christine.Michaux@umons.ac.be), doyenne de la FTI-EII, et de M. Kevin Henry (Kevin.Henry@umons.ac.be), coordinateur du Département de Langue et de Culture chinoises de la FTI-EII.

Les candidatures hors délai, au dossier incomplet ou ne correspondant pas au profil recherché ne seront pas prises en considération.

La carrière de l'assistant·e sous mandat est régie par l'arrêté royal du 31 octobre 1953. Ils/Elles doivent être porteur·euse·s d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur de l'Union européenne sanctionnant des études de 2e cycle, reconnu par leurs autorités compétentes en matière d'enseignement supérieur. Pour les titulaires d'un diplôme obtenu dans un pays hors Union européenne, une équivalence doit être fournie. Elles/Ils doivent, en outre, satisfaire aux conditions

d'accès au 3e cycle prescrites par l'article 115 du décret du 7 novembre 2013.

Les candidat·e·s adressent une copie de leur candidature à l'Administrateur de l'Université, par courrier postal à l'adresse Place du Parc 23, à 7000 Mons, ou par courriel à l'adresse secretariat.administrateur@umons.ac.be.